L’Allemagne ferme la porte aux demandeurs d’asile maghrébins

20/01/2019 à 8h09

La chambre basse du Parlement allemand a classé, hier vendredi 18 janvier, un nombre de pays, parmi lesquels se trouve l’Algérie, comme « pays d’origine sûr », rapporte la chaîne de télévision allemande la Deutsche Welle.

Le vote prévoit ainsi l’élargissement de la liste des « pays d’origine sûrs », avec l’Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Géorgie. Le projet de loi a eu l’approbation de 509 membres, alors que 138 autres ont voté contre et 4 membres se sont abstenus. Cette nouvelle loi n’entrera en vigueur qu’après son approbation par le conseil fédéral, « Bundesrat ».

Cette mesure vise à réduire le nombre des demandeurs d’asile qui ne courent pas de danger dans leur pays d’origine. En d’autres termes, il s’agit d’une loi visant à faire face à la crise migratoire que vit l’Allemagne et le reste de l’Europe depuis quelques années, notamment à cause du nombre important de conflits armés au Moyen-Orient et au Sahel.

Ce classement permettra aux autorités Allemandes de refuser, spontanément, les demandes d’asile des citoyens de ces quatre pays sans en justifier les raisons, ainsi que l’accélération des opérations d’expulsion de ceux dont les demandes ont été refusées. […]